

DOSSIER

UNE INTENABLE BUREAUCRATIE DE LA RUE

Les travailleurs sociaux face aux débordements des marchés informels

Texte: *Virginie Milliot*

Abstract

AN UNTENABLE STREET-LEVEL BUREAUCRACY Social workers facing the regulation of an informal economy

In autumn 2009, a «scavenger square» was opened at the Porte Montmartre in the 18th arrondissement of Paris as an institutional response to the requests of street vendors who gained the support of residents and militants in advocating for a possibility to sell their products legally. This experimental space monitored by social workers authorizes nearly a hundred vendors to resell scavenged goods. Our article proposes an analysis of its practical implementation as a sort of street bureaucracy. After a presentation of the multiple worlds which make up the informal market, we provide an overview of the political reluctances towards this legalization of street vending. We then focus on the social workers' difficulties in running an institutional outpost in a world which initially developed autonomously. We will underline how the emerging misunderstandings and contradictions led them to readjust their practices and redefine the objectives of their mission.

Mots-clés: *marché informel, expérimentation sociale, ethnographie des politiques publiques, empowerment*
Keywords: *informal economy, social experiment, ethnography of public policy, empowerment*

Les rues de Paris ont été débarrassées de longue date des petits métiers, jeux et spectacles dont elles étaient le théâtre. La nécessité de circulation des voitures et des marchandises a justifié l'imposition durable de l'idéal d'une rue lisse, propre et calme (Barles 2015). Le commerce «à la sauvette» n'a pour autant jamais disparu. Des «hommes au sac» ont régulièrement envahi les trottoirs des grandes villes européennes dans les périodes de pannes de distribution ou de crises institutionnelles (Braudel 1979: 75-77). Une économie de la rue a par ailleurs persisté dans certains lieux bien délimités de la capitale. Aux marges de la ville et dans les anciens faubourgs, des vendeurs de trottoir n'ont jamais cessé de se disputer le pavé. En bordure des marchés aux puces, à Barbès comme à Belleville des hommes originaires pour la plupart d'Afrique du Nord

et d'Afrique noire vendent ainsi depuis les années 70-80, des objets issus de la récupération. Ces petits marchés étaient bien tolérés par les habitants tant qu'ils restaient limités dans le temps et dans l'espace¹. Mais depuis 2009 ils se développent et se démultiplient dans plusieurs quartiers du nord est parisien. Aux premiers groupes d'anciens récupérateurs vendeurs se sont agrégé des personnes touchées par la crise, ainsi que des exilés, demandeurs d'asile et sans papiers. Les anciens vendeurs ont vu s'installer d'anciens clients et débarquer «roms» et «chinois»... Porte Montmartre leur nombre a doublé en moins d'un an, comme à Montreuil, Bagnolet, Belleville ou Barbès. Cette économie de rebuts a redessiné au cœur de ces quartiers populaires des paysages de grande pauvreté. La vision de ces hommes et de ces femmes vendant à même le sol des objets

¹ Les débats relatifs à ces ventes dites «sauvages» sont rares au Conseil de Paris jusqu'en 2009. Le préfet est interpellé de manière sporadique lorsque ces marchés s'installent quotidiennement et s'étendent dans l'espace, comme en 1996 sur le terre-plein du boulevard de Belleville (archive du Conseil de Paris 84 – QOC 96-154).

disparates jetés par d'autres ne cesse de susciter de l'embarras, de la peur et de l'indignation (Milliot 2013). Les habitants se sentent dépossédés de leurs quartiers, envahis par les déchets et abandonnés des pouvoirs publics. Ils interpellent les élus par courriers, pétitions, manifestations, prises de parole dans les réunions publiques. Les comptes rendus des conseils de quartiers, conseils municipaux et du Conseil de Paris témoignent de la problématisation hésitante de ces conflits d'espace public. Les maires interpellés au sujet de ces occupations de trottoirs se sont dans leur grande majorité retournés vers l'État et la préfecture de police² en affirmant que ces marchés révélaient des problèmes qu'ils ne pouvaient gérer à leur échelle – la paupérisation d'une partie de la population résidant dans la région parisienne, le dénuement des migrants et le développement d'une économie illégale³. A la demande des maires d'arrondissement et du maire de Paris, la présence policière est régulièrement renforcée sur tous les sites concernés depuis 2009. Les élus ont également recours à des aménagements dissuasifs. La mairie de Saint-Ouen a par exemple barricadé un espace de trottoirs rue Neuve Pierre Curie où des vendeurs avaient coutume de déballer – rendant ainsi inaccessibles les *vélis* (vélos en libre service) qui venaient d'y être installés. La rue Lucien Lambeau reliant le 20^e arrondissement aux puces de Montreuil a de même été fermée d'une grille pour empêcher sa transformation en marché. Porte de Montreuil, un aménagement urbain est également à l'étude pour empêcher ces installations.

Sur l'ensemble du grand Paris, seul le maire du 18^e a accepté d'expérimenter une autre politique. Un «carré des biffins» a été inauguré Porte Montmartre à l'automne 2009. Cet espace expérimental, encadré par des travailleurs sociaux, autorise la vente d'objets issus de la récupération trois jours par semaine pour quelques centaines de vendeurs. Quelles sont les conséquences de cette légalisation partielle? Comment comprendre ce choix d'encadrement?

Pour répondre à ces questions, je m'appuierai sur les résultats d'une enquête ethnographique réalisée sur le marché de la Porte Montmartre, la mise en place de ce carré et sur l'association *Sauve qui peut* entre juillet 2009 et novembre 2010, sur le collectif de soutien des biffins d'Ile de France en 2011 et sur un ensemble d'entretiens réalisés avec des vendeurs, des habitants, des clients, des membres des comités de soutien, des élus du 18^e et des travailleurs sociaux entre 2009 et 2014. Soucieuse de construire une connaissance capable de rendre compte de la pluralité des points de vue, j'ai mis en œuvre une «description dense» (Geertz 1986) de ces marchés⁴. La «spirale de l'enquête» (Cefaï 2010) m'a conduite à circuler entre différents réseaux, différentes situations et scènes sur lesquelles les vendeurs étaient engagés. Nous proposons ici de creuser un des aspects de cette enquête en questionnant dans la ligne des *policy ethnography* la mise en œuvre concrète d'une politique publique. Que génère cette confrontation entre les mondes du travail social et ceux du commerce de rue? Quel sens les acteurs concernés donnent-ils à cette expérimentation? Après une présentation des mondes pluriels du marché informel, nous questionnerons les réticences politiques à la légalisation de ce commerce de rue. Les travailleurs sociaux ont été missionnés en délégation de service public. Ils ont imaginé d'encadrer ce marché par la mise en place d'une sorte de «bureaucratie de la rue»⁵. Nous analyserons les difficultés qu'ils ont expérimentées en tenant ce guichet avancé au cœur de mondes qui s'étaient préalablement développés en dehors de tout cadre institutionnel⁶.

Les mondes pluriels des marchés informels

Pour que puisse être saisie la dynamique de malentendus et de réajustements institutionnels que nous allons analyser, il me faut au préalable décrire la diversité des mondes de ces

² La ville de Paris a un statut juridique particulier, les maires d'arrondissement ont des compétences réduites et doivent faire appel au Préfet qui seul exerce les compétences de police.

³ Pour une illustration de ces débats voir en particulier le compte rendu sommaire des séances du 10 et 11 mai 2010 du Conseil de Paris (accessible sur www.paris.fr)

⁴ Les données sur lesquelles j'ai construit mon analyse sont par conséquent diversifiées: des observations et discussions informelles réalisées sur le marché et le carré, des entretiens formalisés avec l'ensemble des acteurs concernés, des observations et retranscription de réunions, de débats publics, de conseils de quartier ainsi qu'un ensemble de documents (comptes-rendus de conseils de quartier, tracts et textes de l'association des vendeurs, bilans et documents produits par les travailleurs sociaux). Cette expérimentation a par ailleurs fait l'objet d'un livre hybride, mi-témoignage, mi-analyse, par les responsables de l'association qui en assure la gestion, livre que j'intègre dans mon corpus de données (Grimaldi & Chouatra 2014).

⁵ Cette expression est utilisée, comme nous le verrons un peu plus loin, par le responsable du pôle insertion de l'association en charge de cet encadrement pour décrire le projet initial du carré.

⁶ C'est en ce sens que nous utilisons le terme marché «informel», même si ce concept s'avère par ailleurs impropre à saisir la spécificité relationnelle de cette économie (Péraldi 2010) et ses imbrications avec l'économie officielle (Cottureau & Marzok 2012)

marchés. Ce commerce de rue constitue une économie de survie pour des personnes dont la situation varie du dénuement le plus extrême à une grande précarité. Certains n'ont pas de toit, d'autres doivent compter chaque euro dépensé pour pouvoir s'alimenter et payer leur loyer. La majorité est d'origine étrangère. Certains sont insérés en tant que chômeurs, retraités ou invalides dans les circuits d'aide publique. D'autres sont sans papiers. Les histoires de vie qui amènent à avoir recours à ce commerce de rue sont extrêmement diverses. Tous n'ont par conséquent pas le même rapport à cette activité. Si l'on se rapproche de ces marchés de la pauvreté nous pouvons distinguer différents profils correspondant chacun à un *ethos* commercial particulier.

Il y a tout d'abord les «anciens», dont certains vendent depuis plus de trente ans, parmi lesquels on rencontre quelques Français, des Africains subsahariens et une majorité de Maghrébins. Si la revente d'objets récupérés a toujours constitué une manière d'accommoder l'instabilité d'une condition salariale précaire, elle représente également pour les vendeurs les plus installés dans cette activité, tout un art de vivre. Ils ont reproduit dans ces marchés improvisés aux marges des puces une sorte de «culture du bazar» (Geertz 2003) avec son art du marchandage, cette capacité à transformer l'acte marchand en relations d'échanges, à jouer sur la plasticité qu'autorisent les liens faibles. Ils déploient également un art du commerce et de la débrouille. Si la récupération est toujours une activité solitaire, ils s'organisent dans la rue pour délimiter des espaces de solidarité et de protection mutuelle. En concurrence les uns avec les autres mais également reliés par des logiques d'échanges ils partagent au-delà de leur diversité, un ensemble de valeurs: l'autonomie par le travail, un certain sens de la dignité qui passe par un refus de l'assistanat et une valorisation de la débrouillardise et de la liberté. «Qu'est ce qu'on a nous? Un peu de fierté, un peu de liberté et beaucoup de misère» affirmait l'un d'entre eux.

Parmi les nouveaux arrivants sur ces marchés nous pouvons ensuite identifier plusieurs catégories de vendeurs. Il y a tout d'abord ceux qui, du fait de leur statut, n'ont pas le droit de travailler et tentent d'organiser leur survie par la transformation de déchets en marchandises. Des requérants d'asile qui peinent à vivre avec les aides alimentaires et financières qui leur sont accordées, des sans papiers qui tentent de se débrouiller dans les creux de l'économie informelle. Ils viennent de Chine, de Tchétchénie, d'Arménie, d'Europe centrale et orientale, etc. Ne parlant généralement pas fran-

çais, ils ont des difficultés à s'orienter dans les labyrinthes institutionnels français. La récupération et la vente d'objets sur la voie publique constituent un expédient qu'ils vivent souvent difficilement, honteusement.

Nous pouvons également rencontrer sur ces marchés ceux que Michel Péraldi (2008) définit comme des «aventuriers du nouveau capitalisme marchand». Venus d'Algérie et de Tunisie pour la plupart, ils font du commerce à la valise leur spécialité, achetant ici ce qu'ils revendront plus cher là-bas. Cultivant l'art du coup et une morale de la performance individuelle, ils se saisissent de l'opportunité de ces places marchandes improvisées pour vendre des objets manufacturés à bas prix ou pour acheter des produits qu'ils revendront ailleurs. Les Roms se situent certainement entre ces deux groupes. Maintenus dans une situation juridique de non-droit jusqu'en 2014 et faisant l'objet d'une forte ségrégation, ils ont appris à «exploiter les espace-rebuts» et développé un art de la récupération. L'invention du terme «*Goubelle* fusion de *gunoi* («ordures» en roumain) et de *poubelle*» (Olivera 2015: 504) témoigne de l'invention en migration d'un nouveau mode d'existence. Si la récupération correspond à une économie de survie pour les Roms qui sont dans une situation de grand dénuement, elle est aussi l'objet d'un commerce transfrontalier: les fripes collectées à Paris sont également acheminées par bus, voitures ou containers sur les marchés roumains.

Parmi les vendeurs, il y a aussi ceux que nous pourrions qualifier de «nouveaux pauvres»: des retraités ne parvenant pas à survivre avec le minimum vieillesse, des chômeurs de longue durée, des travailleurs à temps partiel, etc. Français ou immigrés, ils ont accès à des droits mais ces derniers ne leur permettent pas de «joindre les deux bouts». La revente d'objets – personnels d'abord, récupérés ensuite dans un cercle proche puis progressivement dans la rue – leur est apparue comme une solution parce qu'ils vivaient à côté de ces marchés improvisés, avaient grandi dans des arrière-boutiques ou tenus eux-mêmes des commerces. La plupart manifestent des sentiments mêlés, entre fierté de se débrouiller par eux mêmes et honte d'être réduits de vendre ainsi «à même le sol» au milieu des plus démunis.

Dans la petite foule des vendeurs, à la croisée de ces différents mondes, on rencontre enfin ceux qui se dénomment «bif-fins»⁷. Ce terme a été détérré des livres d'histoire par le comité de soutien des vendeurs de la Porte de Montmartre regroupés depuis 2006 dans l'association *Sauve qui peut*. Indignés par la violence de la répression dont ces vendeurs de rue étaient l'objet, des habitants et des militants se sont organisés dès 2007

⁷ D'après Catherine de Silguy (1996: 62), le terme «biffe» était le nom argotique donné au crochet des chiffonniers, à leur tour baptisés «biffins» (ce terme désigne également les fantassins au XIX^e siècle).

pour les soutenir et imaginer des scénarios de légalisation. Le terme «biffin» est une catégorie «politique»: l'objectif était de mettre à distance les stéréotypes associés au «marché des voleurs» et de construire une continuité historique, au-delà des différences d'origine, avec l'univers des puces. Cette catégorie réintérait les vendeurs dans une histoire commune à laquelle les vieux habitants du quartier pouvaient s'identifier. Elle permettait également de les requalifier en valorisant leur activité à l'aune de la récupération. «La noblesse du biffin c'est le recyclage» peut-on lire sur les banderoles de *Sauve qui peut* lors des manifestations de l'association⁸. Les militants de cette association font majoritairement partie des anciens que nous avons présentés, mais ils ont associé à leur lutte des retraités français, de jeunes sans-abri et des vendeurs de différentes origines.

Derrière l'apparente homogénéité de ces marchés de la pauvreté nous voyons se dessiner une pluralité d'histoires et de rapports au commerce de rue. Il existe finalement peu de similitude entre ce jeune aventurier «du capitalisme marchand» venu de l'autre côté de la Méditerranée, cette femme chinoise vendant honteusement quelques objets chinés dans les poubelles, ce Chibani cultivant l'art des échanges et ces Roms vendant des fripes en famille. Mais un point commun retiendra notre analyse: tous se débrouillent pour mobiliser des ressources par leurs propres activités et inventent de l'argent hors de toute régulation institutionnelle.

La peur du capitaliste aux pieds nus

Sur le territoire parisien, ces glaneurs de poubelles sont majoritairement perçus comme une menace. Le spectacle de la vie nue de ces hommes venus d'ailleurs pour se retrouver suspendus dans un espace de non-droit et de ces naufragés du salariat effraie. Parce qu'ils sont de plus en plus nombreux et

rendent visibles l'échec de l'État dans sa capacité non seulement à maintenir les frontières de la légalité mais également à protéger. En accord avec les résidents mobilisés contre ces marchés dits sauvages, les maires insistent sur les troubles à l'ordre public – problème d'hygiène et d'illégalisme – et la «dérégulation de l'espace public» – atteinte au droit à la tranquillité et à la mobilité des habitants – que ces marchés génèrent, pour demander des renforts de police⁹. Les mêmes scènes se reproduisent ainsi depuis des années dans plusieurs quartiers du nord est parisien. Des hommes en uniformes débarquent avec ostentation dans le périmètre de ces marchés improvisés, ils saisissent les sacs et caddies des vendeurs les moins alertes, dressent quelques procès-verbaux, rassemblent la marchandise en tas et attendent la benne. Ils quittent les lieux une fois les objets détruits. Quelques minutes après leur départ, le marché se reforme jusqu'à la prochaine alerte. Ces interventions produisent ainsi de ponctuels reflux, sans effets durables. Le préfet de police prévenait dès 2010 les élus des arrondissements concernés: «la présence policière sera renforcée mais elle ne suffit pas»¹⁰.

Dans le 18^e arrondissement, la mobilisation des «biffins» et de leur comité de soutien, l'appui du conseil de quartier, la bataille des Verts et la médiatisation de ces luttes a transformé ces conflits en un problème public (Cefai & Terzi 2012). Le débat s'est progressivement polarisé autour de quelques arguments clés, qu'il est important de saisir pour comprendre le compromis que constitue la mise en place du «carré des biffins». Les Verts défendaient l'utilité sociale de cette activité de recyclage et la dignité économique qu'elle conférerait à une population précaire. Ils émettaient régulièrement des vœux pour que les 10 000 euros mensuels de location d'une benne soient dédiés à l'organisation d'un marché social de la récupération et que cesse la répression. «Il n'y a pas de dignité à vivre de ce que l'on trouve dans les poubelles» leur répondaient ceux qui, à droite comme à

⁸ Les élus et les travailleurs sociaux se sont par la suite saisis de ce terme pour justifier la mise en place d'un espace légalisé pour une catégorie spécifique de vendeurs: les biffins – identifiés au premier groupe d'anciens – opposés aux «sauvettes». Ce qui a ouvert une polémique sans fin sur la question de la légitimité et de l'authenticité. Cette catégorie a ainsi fini par se retourner contre les vendeurs eux-mêmes en créant des distinctions et des clivages qui ne correspondaient pas aux logiques de la pratique.

⁹ Une brigade spécialisée de terrain a été mise en place à Belleville en janvier 2011 pour empêcher l'installation des vendeurs, des effectifs policiers ont été assignés à cette tâche dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire du quartier de la Goutte d'Or, en septembre 2012. Le nombre de procès-verbaux dressés pour vente sur la voie publique sans autorisation à Paris n'a cessé de croître – 10 000 en 2009, 17 000 en 2010. Depuis la loi LOPPSI du 14 mars 2011, la vente à la sauvette est passible de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende. Si les contraventions étaient sans effets d'un point de vue policier – puisque les personnes concernées ne sont pas solvables – la redéfinition de la vente à la sauvette comme délit l'est aussi. Le parquet n'a en effet pas les moyens de poursuivre les milliers de cas qui seraient à juger chaque année – la section du parquet traitant ces infractions économiques traite également les affaires financières et ne peut gérer plus de 40 audiences par mois. La loi étant inapplicable, des procédures simplifiées ont été mises en place pour permettre aux policiers d'établir dans la rue, sans engorger les commissariats et les tribunaux, un procès-verbal d'infraction – transmis au parquet pour rappel à la loi – et une saisie de la marchandise.

¹⁰ Voir compte rendu du conseil municipal des 10 et 11 mai 2010 (consultable sur www.paris.fr)

gauche, s'opposaient à ce projet. Le refus catégorique de toute scénario de légalisation a ainsi pu être justifié par les maires concernés, par les risques de contamination que représenteraient ces marchés. La question de l'hygiène publique recouvre ici une réalité que l'on se refuse à nommer, un problème que l'on ne parvient pas à définir. Le refus du «libéralisme de la misère»¹¹ est le second argument utilisé par les élus de gauche pour justifier leur refus du projet. Il est intéressant de noter que ne sont associées à ces espaces marchands que des valeurs négatives: la concurrence, la loi du plus fort et l'exploitation des plus faibles. Dans la perspective d'un homme de gauche, un ordre social plus juste ne peut se concevoir que dans l'affranchissement du marché. Ces élus affirmaient la nécessité de renforcer l'État de droit. Ils insistaient sur la gravité de la crise financière, l'accroissement de la misère et la nécessité d'une lutte pour l'augmentation des minimas sociaux. «On n'est pas là pour légaliser un marché de la misère (...) Je trouve ça super choquant en 2008! La seule possibilité c'est qu'il y ait du travail, des droits sociaux, des augmentations de retraites et tout ça. Si on arrête de se battre là-dessus, après on laisse faire, y'a plus besoin de droit, de protection sociale en France, il suffit que chacun aille chercher des choses dans les poubelles pour se défendre, c'est l'abandon de tout» affirmait ainsi un élu P.C. du 18^e devant les caméras de M6¹². Les élus de gauche craignaient que la légalisation de cette économie ne fasse le lit d'une politique néo-libérale justifiant un désengagement de l'État sur la reconnaissance de la capacité des pauvres à s'en sortir par eux-mêmes¹³. La nécessité de préserver un cadre légal est la troisième limite opposée au projet des Verts. A ceux qui mettaient en avant l'utilité sociale du recyclage, ils opposaient l'impossibilité de distinguer objets récupérés et objets volés, la présence sur ces marchés aux côtés des biffins, de receleurs et de vendeurs de contrefaçon. Les risques de dérégulation de l'ensemble du marché étaient enfin systématiquement avancés: «En effet, les commerçants régulièrement autorisés exerçant sur les 95 marchés de la Capitale pourraient à juste titre, protester contre l'organisation, par la ville de Paris, d'une forme de concurrence particulièrement déloyale, dans la mesure où tout commerçant des marchés parisiens doit préalablement s'inscrire au registre du commerce et des sociétés (ce qui implique d'être assujéti à l'impôt et au paiement des charges sociales) exigences que les vendeurs à la sauvette ne peuvent par définition remplir»¹⁴. Dans le 18^e arrondissement, la mobilisation des vendeurs, le soutien exceptionnel des habi-

tants, la médiatisation de cette lutte et la pression des Verts ont fini par l'emporter, mais dans tous les autres arrondissements concernés, les arguments que nous venons d'exposer continuent à être systématiquement opposés à tout projet de légalisation.

Mais une solution n'a pu être trouvée qu'au prix d'une redéfinition des acteurs et de l'activité. Le Maire adjoint (élu P.C.) en charge de ce dossier, raconte que «les verrous ont sauté» à tous les niveaux (habitants, commerçants, Mairie de Paris) lorsqu'ils ont déplacé la question sur le terrain de l'action sociale:

«On a fait exprès de dire «carré» parce qu'on ne voulait pas dire «marché», parce ce qu'on doit être sur une question sociale. Il fallait qu'on trouve une solution avec tous les acteurs. Les commerçants, on règle le débat avec eux en disant on fait une action sociale, on n'est pas sur de l'économique, on n'est pas en concurrence avec les commerçants qui payent des patentes. Ça nous permettrait d'adosser le dispositif à quelque chose qui existe. L'action sociale, c'est 1 milliard, c'est un vrai budget, une vraie puissance, la preuve, c'est que moi, maire adjoint qui n'ai aucun pouvoir, aucun budget, je débloque 200 000 euros. Déjà vous êtes adossé à ça, et ça permet de sortir du débat proprement dit du règlement, une fois que vous êtes dans l'action sociale, vous pouvez tout faire, vous pouvez sortir du règlement, vous êtes sur un terrain plus ou moins associatif et plus face à des contraintes de la concurrence, du marché, ça permet d'être à l'avant garde, en réinvention, parce que les problèmes qui surgissent sont nouveaux. C'est ça la force du truc. Avant on avait un débat sur des gens qui occupent la chaussée, c'est un vrai débat, la chaussée appartient à tout le monde. Quelqu'un qui l'occupe et qui exerce un commerce dessus y'a une législation qui s'applique, sauf que si vous dites que vous faites de l'action sociale, y'a une zone grise au niveau du règlement» (entretien du 24 octobre 2011).

L'action sociale permet de définir un espace dérogatoire où les différentes lois relatives au commerce et à l'occupation de l'espace public peuvent être contournées. On peut faire comme si le marché était un carré où s'appliquaient d'autres règles, comme s'il s'agissait d'insertion sociale et non plus

¹¹ Expression de Daniel Vaillant, Maire du 18^e (PS) dans une réunion publique du 29 avril 2009 à la mairie du 18^e, «Vos libertés, votre sécurité. Parlons-en ensemble».

¹² Accessible sur: www.dailymotion.com/video/x80ynm_les-biffins-de-la-porte-montmartre_news

¹³ Il est intéressant de remarquer que l'économie sociale et solidaire, soulève des réticences politiques similaires (Laville 2012).

¹⁴ Compte rendu du Conseil de Paris du 15 et 16 mai 2006 (accessible sur www.paris.fr)

de commerce. Ceux qui s'étaient redéfinis comme «biffins» pour légitimer une continuité avec l'histoire des territoires dont ils revendiquaient l'usage se sont vus transformés en «personnes à insérer». C'est en tant que «bénéficiaire» d'une action sociale qu'ils purent passer les frontières de la légalité. Cette redéfinition rendait le projet acceptable, «*même s'il était coûteux*» témoignait l'élue, parce qu'il sortait fictivement les acteurs du marché tout en insérant ledit carré dans des circuits de financement public. Une manière somme toute assez paradoxale de domestiquer ces marchés en les insérant dans une économie non marchande aux ressources publiques. Réintégrée dans une logique de délégation de service public, cette économie devenait présentable.

La mise en place d'une bureaucratie de la rue

La mairie de Paris a sollicité deux grandes associations d'insertion pour imaginer et mettre en place un «espace d'accompagnement social innovant» Porte Montmartre. Emmaüs n'a pas voulu s'engager dans une mission qui supposait une étroite collaboration avec la police. Les responsables d'Aurore acceptèrent de se lancer dans ce qu'ils présenteront quelques années plus tard comme une «aventure», mais le projet suscita dès le départ des débats internes sur le travail social et la gestion de l'ordre public. Cette association, créée en 1871, est financée par l'État et les collectivités territoriales. Bien installée sur le territoire francilien, c'est une grosse association reconnue d'utilité publique dans les domaines de l'hébergement, du soin et plus récemment de l'insertion professionnelle¹⁵.

Cent places furent dessinées et numérotées au sol sous le pont de l'avenue de la Porte Montmartre à l'entrée du marché aux puces de Saint-Ouen¹⁶, un bus alloué aux travailleurs sociaux fut installé à proximité. Inauguré le 17 octobre 2009, le carré ouvre depuis lors du samedi au lundi. Présenté comme «une mesure expérimentale, unique en France», le carré a été pensé comme un dispositif visant à «à conduire vers l'insertion

des personnes très précarisées et à étudier la faisabilité d'autres cadres pour la poursuite de leur activité de récupération et de vente (boutique de recyclage, auto entrepreneurs, marché solidaire...)»¹⁷ L'association Aurore a en charge l'organisation du marché et l'accompagnement social des vendeurs. Les postulants au carré, sélectionnés par les travailleurs sociaux, doivent être âgés de plus de 18 ans, domiciliés dans le 17^e, le 18^e ou à Saint-Ouen, justifier d'un complément de ressources, payer une cotisation annuelle – d'abord fixée à 5 euros – et signer une charte. Ce document contractuel, qui a fait l'objet de nombreuses réécritures, énumère les conditions d'adhésion au carré – l'exigence d'un «comportement adapté», la liste des produits interdits à la vente: pas de marchandise neuve, d'objets volés, de nourriture ni de produits cosmétiques – et les sanctions définies en cas de non-respect des règles. Le bus fonctionne comme un guichet avancé où les travailleurs sociaux reçoivent les vendeurs pour des entretiens individuels et des «diagnostics de besoin». L'équipe, coordonnée par un travailleur social, est composée d'une assistante sociale, d'un animateur placier, d'un animateur socio-éducatif, d'un chauffeur de bus et d'un agent de sécurité.

Sur cet espace expérimental, les travailleurs sociaux retrouvent ainsi, en mission de délégation de service public, dans la situation des «street level bureaucrates» (Lipsky 1980): ils sont en interaction quotidienne avec des personnes en face desquelles ils représentent les pouvoirs publics. En tant que douanier de la légalité, les salariés d'Aurore sont investis du pouvoir de faire basculer les vendeurs de la catégorie de «sauvette» à celle de «biffin» autorisé. Sur les cent places encadrées par l'association, les chiffonniers n'ont plus à fuir la police ni à craindre les amendes. Une part importante du travail de l'assistante sociale et de la coordinatrice consiste ensuite en des pratiques d'inscription, d'enregistrement et de recensement. Des demandes d'aide alimentaire, de papiers, de logement, de scolarisation, de santé, de travail, etc. sont enregistrées et relayées vers diverses institutions. Des bilans statistiques sont régulièrement établis à destination des financeurs publics et des partenaires institutionnels pour rendre compte des actions menées et du public touché. Des pourcentages présentent la

¹⁵ Aurore gère des centres d'hébergement d'urgence, des logements d'insertion et des résidences sociales, des établissements et des services médico-sociaux pour des personnes souffrant d'addiction ou dans des situations de grande précarité, deux établissements travaillant à la réinsertion de travailleurs handicapés par la maladie mentale et divers projets d'insertion socio-économique pour des personnes «éloignées de l'emploi».

¹⁶ Le dispositif est dès le départ sous dimensionné au regard du nombre de vendeurs présents sur le site. Son ouverture fut accompagné de précautions et mises en garde répétées par les élus du 18^e: «Ce traitement localisé sur une population limitée, un peu plus d'une centaine de places, est viable si le 18^e n'est pas le seul à apporter cette approche. Une des conditions du succès de cette innovation économique et sociale est qu'elle soit reproduite à différents endroits du territoire francilien» (Frédérique Pigeon adjointe à la politique de la ville de la Mairie du 18^e, entretien dans le journal du Petit Ney, association culturelle du quartier, numéro 162, juillet, août 2009).

¹⁷ Communiqué de la mairie du 18^e «carré des biffins, un accompagnement social inédit».

population des vendeurs par nationalités, âge moyen, lieux de domiciliation, et type de revenus – sans ressources, minimum retraite, Revenu de Solidarité Active, aides de la ville de Paris, allocations diverses. Les travailleurs sociaux se pensent enfin comme des porteurs et des garants de règles d'égalité, de régularité et de respect de la loi, nécessaires à la définition d'un mieux «vivre ensemble». Le dispositif du carré garantit pour eux une égalité formellement définie par le fait que chacun dispose du même nombre de mètres carrés pour vendre et doit se soumettre aux mêmes règles – respect des horaires et vente d'objets exclusivement issus de la récupération – a contrario de l'organisation supposée du marché informel. Le carré des biffins, cadré, discipliné, dans le respect de la loi et de l'égalité, organisé par une certaine «rationalité bureaucratique» devait ainsi permettre d'insérer les plus démunis. «Nous avons d'abord prévu le fonctionnement du carré comme une sorte de bureaucratie de la rue, c'est-à-dire avec de la rationalité à tous les niveaux. 100 places avec le respect de chacun du périmètre, des biffins ponctuels dès le matin et des demandes d'insertion bien formalisées. Des sorties positives, grâce à des professionnels avec des profils adéquats: au *front office*, des agents d'accueil, placiers, plus ou moins formés, et en *back office*, un travailleur social pour les entretiens d'aide et l'insertion possible, avec au-dessus, une chef de service, pour l'animation de l'équipe et du partenariat. Mais la réalité du premier hiver, nous a fait voir tout autre chose» écrivaient la coordonnatrice du carré et le responsable du pôle insertion de l'association au terme des deux premières années de fonctionnement¹⁸. Pourquoi ce modèle de «bureaucratie de la rue» s'est-il avéré intenable? Quelles épreuves obligèrent les travailleurs sociaux à réajuster leur dispositif?

Malentendus. «On ne demande pas la charité, on demande un droit universel, le droit de travailler»

«La réalité du premier hiver» a d'abord confronté l'équipe à des conditions de travail difficiles. Le froid était dur à supporter, même dans le bus où ils se réfugiaient autour de chauffages précaires et de tasses de café. Mais c'est surtout la rencontre avec des «bénéficiaires» qui refusaient de se considérer comme tels, qui les a mis en difficulté.

Une scène me semble particulièrement révélatrice des malentendus qui ont parsemé les premières années de fonctionnement du carré. Un peu moins d'un an après l'ouverture

du carré, en septembre 2010, un hommage a été rendu en la mémoire d'Hafid, un biffin sans abri et militant de l'association. Il vivait dans un campement de l'autre côté du pont avec d'autres glaneurs de poubelles et faisait partie du noyau actif de l'association *Sauve qui peut*. La voix chargée d'émotion, son frère fut le premier à prendre la parole «C'était un homme bon, courageux qui avait toujours le sourire aux lèvres malgré la misère, c'était un homme de cœur toujours prêt à aider les autres. C'était un homme libre». Des membres du comité de soutien rendirent à leur tour hommage à ce «compagnon de lutte» pour ses qualités humaines. Un biffin s'adressa directement au défunt «j'espère que là-haut tu vas continuer à biffer, ne t'en fais pas, nous on va continuer la lutte». Puis en regardant les membres du comité de soutien, il poursuivit: «Il faut que tout le monde revienne et que la lutte continue en la mémoire d'Hafid». «Il faut continuer la lutte pour un marché libre, lui répondit une des personnes interpellées, un marché encadré Hafid comme moi on n'en voulait pas». Le Biffin reprit alors la parole pour exhorter ses compagnons de lutte à poursuivre le combat, devant le regard médusé des travailleurs sociaux présents qui ne comprenaient visiblement rien à ce qui se passait. La colère et l'émotion montaient crescendo dans un discours que vint calmer une bénévole d'une association culturelle du quartier. Les biffins firent une quête sur le marché pour les obsèques d'Hafid, les membres du comité de soutien se dispersèrent rapidement et les travailleurs sociaux réintégrèrent leur bus.

Les travailleurs sociaux n'avaient pas pris la mesure de la mobilisation des biffins, de la force de leur engagement pour la création d'un espace légalisé, de leur attachement au lieu et à l'activité. Ils ne comprenaient pas leurs revendications, leur prétention à devenir partenaires du projet, leur refus de se considérer comme des personnes à «insérer». Le carré était le résultat d'une lutte, mais dans la phase finale, ni les vendeurs mobilisés, ni leur comité de soutien, ni les Verts ne furent associés à la mise en place du projet. Ils avaient imaginé un «marché libre», «autogéré» et avaient déjà commencé à l'organiser – en régulant les installations pour ne pas gêner les habitants et en nettoyant la chaussée à la fin du marché. L'annonce de la création d'un carré de cent places encadré par des travailleurs sociaux avait suscité de vifs débats au sein de l'association. Certains refusaient en bloc le dispositif parce qu'il laissait sur le carreau des centaines de vendeurs précaires, d'autres parce qu'il les plaçait sous le contrôle d'Aurore. Les plus anciens pensaient qu'il fallait l'accepter et tenter d'infléchir les critères imposés de l'intérieur. Mais

¹⁸ Grimaldi Yvan et Chouatra Pascale, (2012): «Le carré des biffins, une innovation pour rompre avec le fatalisme» in Dossier de presse de la Mairie du 18^e pour le deuxième anniversaire du carré.

d'autres ont refusé de prendre une place sur le carré et se sont rapprochés des mondes des puces de Saint-Ouen. Quelques-uns ont continué à lutter à la frontière du carré puis avec le collectif de soutien des biffins d'Ile de France pour l'obtention d'autres espaces pour les «sans places». Les membres du comité de soutien se sont quant à eux démobilisés dès l'ouverture du carré, parce qu'ils pensaient que ce passage à la légalité réglait le problème local pour lequel ils s'étaient engagés ou parce qu'ils considéraient cet encadrement social et ses effets sur les vendeurs comme un échec.

Les biffins de l'association *Sauve qui peut* essayaient de se faire reconnaître sur le carré comme des partenaires. Dans un dernier bras de fer, ils réussirent à imposer une liste de 64 noms de biffins devant impérativement trouver place sur ce marché en raison de leur ancienneté ou de leur participation à la lutte. Elle avait été l'objet de discussions animées avec les vendeurs qui se méfiaient des pouvoirs publics et craignaient les conséquences de cette identification en termes de contrôle, d'amendes ou d'impôts. Cette liste avait d'emblée embarrassé la coordinatrice de l'équipe des travailleurs sociaux qui y voyait un dispositif dérogatoire fragilisant les règles d'égalité du carré. Comme l'embarraient les demandes d'intégration de personnes présentées par *Sauve qui peut*. Les membres de l'association revendiquaient leur propre aptitude à identifier, au contraire des travailleurs sociaux, les «vrais biffins» – et donc a contrario les receleurs et vendeurs de neufs. Ce qui créait régulièrement des tensions avec les salariés d'Aurore qui tenaient à préserver leur position d'autorité. «Y'en a toujours qui voudraient nous commander, décider à notre place sous prétexte qu'ils sont là depuis longtemps, comme X qui me dit ça fait trente ans que je suis là, vous, dix mois!» m'expliquait la coordinatrice du carré (entretien du 23 avril 2010). Pour tenter d'infléchir les critères de l'intérieur et participer à l'organisation du marché, ils ont tenu durant les premiers mois un registre dans lequel ils notaient tous les dysfonctionnements qu'ils pouvaient repérer: les places vacantes mais aussi les attributions «illégitimes» en fonction des critères imposés. Ils tenaient parallèlement une liste de «personnes dans le besoin» en attente de place, qu'ils essayaient de faire accepter par Aurore. «C'est bien Aurore, c'est bien, mais ils ne peuvent pas connaître le marché mieux que nous, les bas-fonds de Paris ici, la nuit, le jour, on les connaît, on connaît l'histoire de tout le monde ici!» me confiait un biffin. Ce registre fut l'objet de conflits internes virulents et finit par être abandonné.

Travailleurs sociaux et biffins expérimentaient chacun de leur côté le champ des possibles sur cet espace semi-institutionnalisé. Les biffins n'étaient plus obligés de courir pour échapper aux policiers, mais ils se retrouvaient à la frontière de la légalité dans une position des plus inconfortables. Des vendeurs de rue venaient leur demander des comptes sur l'arbitraire des règles d'intégration au carré et la recrudescence de la répression autour de l'espace légalisé. Les biffins de *Sauve qui peut* étaient considérés comme responsables de la mise en place d'un dispositif sur lequel ils n'avaient pourtant aucune prise¹⁹. Les travailleurs sociaux ne parvenaient pas à considérer ce «public cible» comme partenaire et sentaient leur légitimité remise en question par les vendeurs. Les malentendus étaient permanents. Un biffin m'a un jour raconté une anecdote significative: un salarié d'Aurore s'est invité de l'autre côté de sa bêche pour discuter. Pendant ce temps, les agents de la DTP (Direction de la prévention et de la protection de la ville de Paris) circulaient dans les allées pour demander aux vendeurs sans cartes de remballer. «Au bout d'un moment je lui ai dit, tu devrais aller faire ton travail. Il m'a dit t'es tombé du mauvais côté, je suis dans le social moi. La vérité, pour qui il me prend? Il est pas payé pour discuter quand même». Il s'était senti profondément humilié par cette interaction qui le redéfinissait dans une relation d'asymétrie comme bénéficiaire d'une aide qu'il n'avait pas sollicitée. Ce travail relationnel changeait totalement de sens dans le cadre de ce marché, où les vendeurs cultivaient depuis des années le plaisir de la conversation anonyme et du marchandage. Ces malentendus constituaient des épreuves pour les biffins qui les vivaient comme une dénégation de leurs capacités comme pour les travailleurs sociaux qui se sentaient remis en question dans leur mission d'aide et d'accompagnement, dans leur légitimité même à être là. Un des militants de l'association rédigea et afficha ainsi chaque week-end sur son emplacement la «chartre de la biffe» en réponse à celle que les travailleurs sociaux leur demandait de signer. Face aux interdits de la chartre d'Aurore, celle de la biffe déclinait en cinq «commandements» les compétences et valeurs des vendeurs: «1 L'inventivité sera ta qualité. 2 Non à l'assistanat et au renoncement à ses droits et à ses devoirs. 3 Non au gaspillage, oui au recyclage. 4 Respect et solidarité entre toutes et tous. 5 Légalité et égalité dans la convivialité.» C'était une manière d'affirmer des valeurs et des compétences propres – difficilement conciliables avec un statut de «personne à insérer» – mais les travailleurs sociaux y ont vu une stratégie pour «sensibiliser les passants sur les valeurs et l'utilité de la biffe».

¹⁹ En conclusion de la première réunion du comité de pilotage, le 8 décembre 2009 à la mairie du 18^{ème} l'adjoint au maire insistait ainsi sur la nécessité que «chacun reste à sa place: *Sauve qui peut* a été entendue, sa liste a été prise en compte, maintenant ce n'est pas à elle de décider de la bonne gestion du carré».

Débordements et impuissance

«La réalité du premier hiver» fut également la découverte des foules de précaires dont les travailleurs sociaux n'avaient imaginé ni le nombre, ni le dénuement. Autour du carré et du bus d'Aurore, des centaines de personnes venaient chaque week-end chercher une place pour vendre de quoi survivre un peu. Des vieillards courbés, des femmes et des enfants sans refuge, des hommes la faim au ventre, des exilés, des familles identifiées comme «roms», etc. Avec cette population, il fallait commencer par régler dans l'urgence des problèmes matériels de survie. Ils avaient imaginé «conduire vers l'insertion» des personnes en difficulté et se retrouvaient à «faire de l'humanitaire». Ils ne disposaient que de cent places et la pression démographique était très forte autour du carré. Cent-vingt personnes avaient été inscrites, mais les désistements furent plus nombreux que prévu et une quarantaine d'emplacements restaient systématiquement vacants. Les «sans places» s'installaient où ils pouvaient – à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace autorisé. Or pour fonctionner, le carré devait être délimité et contrôlé. Il a fallu à l'équipe quelques années de tâtonnement, pour trouver un mode satisfaisant d'attribution des places libres. Le premier système des tickets fut rapidement abandonné. Des foules de personnes plus démunies les unes que les autres se bousculaient devant le bus, exhibaient leurs cicatrices, suppliaient, pleuraient, attendaient dans le froid des heures durant... Les travailleurs sociaux étaient amenés à sélectionner de manière nécessairement arbitraire des ayants droit à une économie de survie. «Hier il restait huit places, ils étaient une trentaine... On est obligé de hiérarchiser et c'est forcément injuste parce qu'ils ont tous besoin de cette activité» me confiait une des salariées la première année. Pour revenir à leur mission d'accompagnement dans la durée de personnes à insérer, ils établirent ensuite une liste d'habités provisoires. Les critères présidant au choix de ce second cercle étaient difficiles à justifier. Les travailleurs sociaux parlaient de mixité sociale pour expliquer le choix d'une grand-mère propriétaire liquidant ses biens pour améliorer son quotidien, de mixité ethnique pour justifier le choix d'un Rom résidant hors des quartiers d'attribution. Mais ils évoquaient également l'importance du respect des règles et le choix de privilégier «ceux qui ne posent pas de problèmes». La troisième année, les travailleurs sociaux définirent un statut de journaliers. Pour échapper à la pression des foules de pauvres et éviter de tomber «du côté de l'humanitaire», ils firent le choix de «fidéliser» une population²⁰. L'adhésion aux règles du carré est progressivement devenue le principal critère de sélection. Pour ne pas être transformés en «urgentistes» ils resserrèrent progressivement le dispositif. Les travailleurs sociaux durent ainsi faire preuve de capacités d'adaptation: être capables d'opé-

rer des réajustements constants après avoir analysé en équipe les conséquences de leurs actions. Les études de Lipsky (1980) ont montré que ce pouvoir discrétionnaire (agir en se fondant sur sa propre appréciation de la situation) et ces arrangements pratiques avec la règle, caractérisent le travail des agents de terrain et participent de la définition même du contenu des politiques publiques. Caractéristiques des «street level bureaucracy», ces réajustements en situation le sont aussi des projets expérimentaux qui ne peuvent s'appuyer sur des routines préalables.

Les travailleurs sociaux sont chargés d'inscrire des personnes désaffiliées, mais peu de dossiers sont menés à bien, par manque de places et de moyens. La seconde assistante sociale me racontait passer des journées à téléphoner à tous ses partenaires pour trouver un refuge en urgence pour une famille, une place dans un centre d'hébergement, sans succès. Cette pénurie a contribué à vider le projet de tout sens et a mis les travailleurs sociaux dans une position difficile. «Ils comptent sur notre humanisme, notre militantisme, mais on s'use à travailler ici... On rencontre des gens qui sont dans une telle misère... Ce qui m'écœure c'est qu'en travaillant ici je fais partie de ce système hypocrite. On n'a pas les moyens d'aider ces gens, on est impuissant, y'a pas de solutions...» me confiait une des salariées. Missionnés comme représentants des pouvoirs publics pour incarner un tiers au cœur de mondes désaffiliés et précaires, les travailleurs sociaux n'ont aucun pouvoir ni moyen. L'équipe a connu depuis sa création un renouvellement permanent de personnel et plusieurs redéfinitions de postes. La première assistante sociale de l'équipe a démissionné avant la fin de sa période d'essai, débordée par l'urgence de demandes auxquelles elle ne pouvait répondre. L'allocation allouée par la ville de Paris (216 000 euros) ne suffisait pas pour recruter un personnel qualifié, ce sont donc des professionnels sans ancienneté ou non diplômés avec des contrats aidés ainsi que des stagiaires des écoles de travail social qui furent embauchés pour tenir le sésame garantissant l'accès au commerce de rue légalisé. Au bout d'une année, il ne resta sur le carré que les deux professionnelles qualifiées. Les trois autres avaient craqué. Le coût moral du «non» adressé chaque jour à des personnes en situation de total dénuement était trop lourd. Pour pouvoir supporter l'inconfort de leur mission, les travailleurs sociaux étaient amenés à «donner de leur personne», ils s'engageaient bien au-delà du cadre du travail et nouaient des liens d'échanges avec certains vendeurs. Deux salariés se sont ainsi arrogé le droit de donner des places selon leurs propres critères, non justifiables au regard de la règle ou de la loi. Le principe «d'égalité de traitement» à la base du dispositif était intenable pratiquement, par manque de place et de moyens. Le fait d'accorder des passe-droits leur

²⁰ 227 adhérents en 2009, 184 en 2010, 156 en 2011, auxquels s'ajoutaient 63 journaliers et une quinzaine de provisoires.

permettait de rétablir, à défaut de justice, un rôle positif. La logique interpersonnelle qui caractérise le commerce informel, à l'opposé du mode d'agir institutionnel fondé sur l'impersonnalité (Péraldi 2010) débordait le carré. Les «douaniers» de la légalité n'étaient pas en capacité d'incarner l'institution. Les contrats de travail de ces deux salariés ne furent pas reconduits. Les responsables d'Aurore prennent soin désormais de recruter des personnes mieux armées pour faire face à ces difficultés, mais il y a toujours autant de rotation de stagiaires et de changement d'équipe sur le carré. Le coût moral de l'impuissance à protéger est difficile à supporter, même pour les mieux formés.

Tenir la frontière: un carré bien carré

Les travailleurs sociaux ont rapidement remis en question leur mission d'insertion. La majorité des vendeurs disposant de places fixes avaient plus de 60 ans. «La seule perspective d'insertion réaliste pour eux, c'est la maison de retraite» ironisaient-ils. Pour continuer à trouver un sens et une légitimité à leur action sur le carré, ils revendiquèrent rapidement un travail de socialisation et de construction du lien social. «En arrivant, la difficulté a été de bousculer le système en place, qui était celui du premier arrivé, du plus fort ou du plus ancien. Aurore a proposé l'égalité de traitement. Cela a été un travail de longue haleine pour qu'ils acceptent les nouvelles règles. On a bouleversé un fonctionnement qui existait depuis 100 ans» (coordinatrice du carré, entretien 23 avril 2010). Contre une organisation préalable, celle du marché informel que les salariés d'Aurore pensent structurée par la loi du plus fort, l'individualisme, la concurrence et la débrouille, ils ont proposé d'autres règles.

«C'était pas évident parce que ce qu'ils souhaitaient c'était effectivement la reconnaissance, enfin, pour les biffins historiques, la reconnaissance quand même de leur activité, par la légalisation mais sans les contraintes qu'implique une loi et dans toute loi il y a quand même un cadre, des règles, et les règles c'est de la contrainte donc des fois ils veulent un peu jouir de ça sans ce que ça implique derrière, c'est tout un travail éducatif...» (coordinatrice du carré, entretien 23 avril 2010).

Sur les bâches des biffins ils trouvaient régulièrement des produits interdits à la vente. Les avertissements verbaux étant répétés sans effet, ils définirent «des mesures disciplinaires». Les vendeurs qui transgressaient les règles recevaient un avertissement et une interdiction de vendre durant quinze jours s'ils récidivaient. Les petits arrangements entre biffins, les logiques

mêlées d'acquisition des objets, l'art du coup et de la combine qui régnaient jusqu'à la mise en place du dispositif ont persisté au-delà. Sur de nombreuses bâches, on peut trouver des objets artificiellement usés que les biffins ont acheté à des grossistes en espérant gagner quelques euros. Parallèlement il leur arrive de trouver dans des poubelles des objets quasiment neufs, comme cette paire de chaussures encore dans sa boîte qui a valu quinze jours de mise à pied à une vendeuse. Le dispositif trace des frontières entre individus et objets selon des logiques qui ne correspondent pas à celles de l'activité. Une salariée d'Aurore racontait ainsi sa stupéfaction d'avoir vu le président de l'association *Sauve qui peut*, un homme âgé, enjamber sa bâche avec la dextérité d'un athlète pour aller se saisir des quatre coins du tissu sur lequel une petite vieille avait déballé en dehors du carré et l'installer sur sa propre bâche alors que la police arrivait. Du point de vue des travailleurs sociaux cette scène, exemplaire de la force de transgression de cette population, est d'autant plus incompréhensible qu'ils perçoivent le carré comme un espace de protection (avec «une police qui est là pour garantir la sécurité des biffins et pas pour les chasser»). Le président des biffins racontait quand à lui l'épisode en insistant sur la fragilité de cette mamie qu'il connaissait depuis des années, «on a pas oublié qu'il y a pas longtemps on était de l'autre côté». Ces perspectives contraires révélaient la fragilité des frontières que dessinait le carré. Les travailleurs sociaux maintiennent la fiction d'un carré circonscrit en distinguant ceux qu'ils appellent «nos biffins», des «sauvettes», là où ces limites ne distinguent que ponctuellement des vendeurs autorisés aux autres. Sur les cent places légalisées, deux cent à deux cent cinquante vendeurs tournent sur trois jours, or ils sont plus de mille à chercher à s'installer – et ceux qui sont autorisés un jour peuvent se retrouver à vendre illégalement le lendemain. La circulation des vendeurs – et des objets – à l'intérieur et à l'extérieur du carré et la masse de non «encartés» déballant dans les allées et aux alentours ne cessent de brouiller ce cadre. Le carré échoue à établir des frontières claires entre légalité et illégalité, des distinctions nettes entre statuts. Si le «nomos» est au fondement de l'acte d'institution, ces circulations et porosités sont incontestablement le signe de l'échec de ce projet en termes d'institutionnalisation. Cette reconnaissance partielle ne parvient à créer qu'un simulacre d'institution.

Pour que le dispositif puisse être clairement identifiable et circonscrit dans l'espace les travailleurs sociaux doivent faire constamment appel aux forces de l'ordre.

«Au départ les rôles... c'est nous, notre règlement c'est un petit chapeau comme ça, donc on va gérer nos 100 places et au dessus de ce petit chapeau on a la DPP²¹

²¹ Direction de la Prévention et de la Protection de la ville de Paris.

qui garantit quand même que ça s'installe pas, donc qui garantit la loi, la loi dans l'espace public, donc l'installation dans des espaces non autorisés, donc les couloirs et tout, et puis au dessus on a la police qui elle garantie la loi... donc c'est vraiment toute une imbrication comme ça pour que nous on puisse faire valoir notre règlement» (*coordinatrice du carré, entretien du 23 avril 2010*).

Pour empêcher les installations sans autorisation qui «déforment le carré», une collaboration avait été définie avec la DPP. Mais ce partenariat fut difficile à mettre en œuvre, parce que les policiers rechignaient à chasser sans cesse les vendeurs et que les travailleurs sociaux avaient des problèmes éthiques à participer à la chasse de huit cent vendeurs pour pouvoir en accueillir une centaine. Au sein de l'association Aurore, cette question avait dès le départ été discutée. «D'emblée on va dire, ne nous racontez pas d'histoire, c'est pas de l'insertion sociale, c'est de l'ordre public, donc je vois l'équipe et je leur dit «est-ce que vous êtes d'accord pour aller faire de l'ordre public, mais on va le faire avec humanité» raconte *a posteriori* le directeur du pôle insertion de l'association²². Mais sur le terrain, les travailleurs sociaux sont mal à l'aise avec cette mission de gestion de l'ordre public. Les vendeurs chassés par la police se réfugient autour du bus d'Aurore, qui exige qu'aucune éviction ne se réalise dans son périmètre, «parce que la dimension sociale de notre travail implique au moins d'entendre la demande» (Grimaldi & Chouatra 2014: 65) tout en faisant appel aux forces de l'ordre pour régler les problèmes de débordement du carré. Les travailleurs sociaux sur le carré sont ainsi tiraillés entre leurs idéaux et leur pratique, la définition de leur mission et la réalité de leur travail quotidien.

«La route avec les biffins mène au pouvoir d'agir...»²³. Retrouver le sens du travail social

Les travailleurs sociaux ont réinventé chemin faisant leurs relations avec les «bénéficiaires», leurs techniques de travail mais aussi le sens de leur mission. L'épreuve du carré les a conduit à remettre en question ce qu'ils qualifient de «fantasme politique de l'insertion» pour revendiquer dans un premier temps un travail de socialisation. Quelques années plus tard, le responsable du pôle insertion d'Aurore reviendra sur cette expérience pour en faire un analyseur de la crise du travail social. Dans un livre

hybride paru en 2014, mêlant témoignage à la première personne, analyse de «praticien-auteur», d'historien et de sociologue profane, il proposera une analyse de cette expérimentation avec la coordinatrice du carré²⁴. Après avoir déconstruit le «mythe de l'insertion», ils font de même avec les légitimations de leur mission en termes de lien social et de socialisation: «Nous pensons que cette sémantique correspond à une sorte de méthode Coué pour des professionnels désabusés revoyant à la baisse leurs ambitions, pour mieux se convaincre que le mandat de l'insertion reste opératoire, quand bien même les principes fondateurs de la catégorie ne sont plus qu'une lointaine fiction» (Grimaldi & Chouatra 2014: 145). Toute la question du livre est ensuite de refonder à la lumière de l'expérience du carré des biffins, la légitimité du travail social. C'est finalement en termes de reconnaissance d'une identité de métier – s'écartant définitivement d'une mission de «suivi» de personnes défaillantes – et d'attribution «d'identités structurantes» qu'ils légitimeront cette expérimentation. L'enjeu serait d'aider les biffins à gagner une reconnaissance professionnelle et une légitimité sociale. À côté du travail d'encadrement, le sens du travail social se trouverait désormais du côté de la valorisation – ce qui suppose une reconnaissance de leurs capacités de lutte, de leurs valeurs, des savoirs faire techniques et relationnels qui s'enchâssent dans l'économie morale de la biffe. Il décrit la difficulté effective des travailleurs sociaux à penser et mettre en œuvre un modèle de cogestion avec les biffins et la nécessité de repenser leur formation. Les blocages à la reconnaissance professionnelle et statutaire des biffins, sont finalement situés dans l'imaginaire des décideurs. Resterait à l'association *Sauve qui peut* «à réinvestir le secteur de l'économie sociale, avec la création de syndicats et de coopératives de biffins, pour imposer aux pouvoirs publics une régulation du marché de la récupération vente» (Grimaldi & Chouatra 2014: 197) et aux travailleurs sociaux à faire du développement de l'action collective et du pouvoir d'agir un axe central de leur projet. «Cet accompagnement de la biffe illustre un enjeu de taille, qui vise l'adaptation de l'intervention sociale à la maîtrise du pouvoir d'agir par les précaires eux-mêmes, tandis que le travail social actuel semble condamné à la gestion managériale de la souffrance d'autrui.» (Grimaldi & Chouatra 2014: 240). Il y a là deux déplacements notables. Le premier concerne la question des protections. Puisque les travailleurs sociaux n'ont plus les moyens d'assurer la protection des plus faibles, que l'insertion n'est plus qu'une fiction, c'est du côté

²² Intervention publique lors d'un débat organisé par l'association Aurore le 11 décembre 2014 pour la sortie du livre de Grimaldi & Chouatra (2014).

²³ Titre du dernier chapitre de l'ouvrage de Grimaldi & Chouatra (2014).

²⁴ Ils explicitent notamment les tensions internes à l'association Aurore, non directement perceptibles sur le terrain, entre un modèle d'association au service de l'intérêt général et un modèle marchand de gestion de l'entreprise, le poids de l'injonction paradoxale à la rentabilité de projets d'insertion.

de l'organisation de métiers et de la mise en place de nouvelles régulations économiques qu'il faut travailler. Le second concerne le sens de l'action politique. Quelques années plus tôt Yvan Grimaldi défendait le professionnalisme contre les logiques militantes des associations et comités de soutien des biffins d'Ile de France pour affirmer la nécessité d'un encadrement de ces marchés par des professionnels du travail social²⁵. L'expérience du carré les conduit à repenser leur professionnalisme non plus en opposition à une logique militante mais en appui; en complémentarité de dynamiques permettant aux plus démunis de se reconnaître comme capables et défendre leurs droits. Le livre s'achève ainsi sur la nécessité d'une remobilisation collective des *Sauve qui peut* et d'une participation des travailleurs sociaux à une action citoyenne et politique «pour une reconnaissance progressive d'un statut de biffin par le modèle de l'organisation d'économie sociale et solidaire».

Conclusion

Le développement des marchés «informels» sur les trottoirs de Paris génère de la peur et de l'indignation. Cette économie rend visible la crise du salariat et la faillite des protections qui lui étaient associées (Castell 1995). Ils réalisent la fin d'un monde. Le carré des biffins est jusqu'à ce jour la seule tentative de régulation institutionnelle de ces marchés dans la région parisienne. C'est une expérimentation localisée, limitée à quelques centaines de vendeurs qui légalise sans vraiment légaliser, reconnaît sans vraiment reconnaître. Sur cet espace intermédiaire, les travailleurs sociaux ont expérimenté un modèle de bureaucratie de la rue qui s'est rapidement érodé. Confrontés à de vieux chiffonniers compétents et engagés, débordés par des flux de personnes en grande difficulté, privés des moyens d'aider ou «d'insérer» ils ont progressivement remis en question le sens même de leur action. Les élus qui financent le projet et les responsables de l'association Aurore, continuent à présenter publiquement ce projet en terme d'insertion alors que les acteurs de terrain savent qu'ils mettent en œuvre dans leurs ajustements quotidiens une toute autre politique. Comment comprendre ce double discours? A qui est adressé cette rhétorique sur l'insertion que les travailleurs sociaux déconstruisent comme un «fantasme» ou une «fiction

politique»? La «zone grise» de l'action sociale avait d'emblée été définie comme un espace du «faire comme si» permettant d'échapper aux contraintes légales de l'organisation du marché. Qu'est-ce qui est préservé par ce simulacre? On peut y voir ces logiques de «défaussement», analysées sur d'autres terrains de l'action publique en France, qui obligent de plus en plus les agents de terrain à construire dans leurs ajustements quotidiens, une autre politique que celle pour laquelle ils ont été officiellement missionnés. Cette «politique en trompe l'œil» qui caractérise la conduite d'une partie des actions publiques en France (Dubois 2013) est un symptôme qui reste à analyser. Pour trouver sur les ruines de la société salariale une nouvelle légitimité à leur mission, les travailleurs sociaux se saisissent de l'idée «d'empowerment» qui connaît en France un engouement certain dans les milieux de la politique de la ville et du travail social, depuis les émeutes de 2005. Cette terminologie vient pointer, comme autrefois le terme insertion²⁶, une nouvelle étape dans les «métamorphoses de la question sociale». Ce déplacement peut être analysé comme une tentative de résolution de contraintes paradoxales et un effet ricochet des logiques de «défaussement» de l'action publique. Depuis la rue, cette tentative d'encadrement d'une économie informelle fait ainsi loupe sur les soubresauts paradoxaux d'une société qui peine à imaginer d'autres formes de protection sociale et ne parvient à maintenir une régulation que sur le mode du simulacre.

²⁵ «Je rappelle aussi une petite chose sans arrogance aucune, y'a des associations qui sont des associations contestataires qui ont fait le boulot, ils ont fait un boulot de contestation, de combat politique, *Sauve qui peut*. Et puis il y a des associations professionnelles, il faut peut-être que des associations contestataires fassent le deuil du professionnalisme, c'est pas la même chose, c'est comme ça. Pour aller travailler trois jours par semaine sur le carré, c'est un métier, c'est des qualifications, c'est un salaire, c'est un statut» (intervention d'Yvan Grimaldi en mars 2011 dans une réunion du comité de soutien des biffins d'Ile de France).

²⁶ La question de l'insertion est apparue à la fin des années 1970 avec la nécessité de prendre en charge un nouveau public, ne relevant ni des jonctions au travail, ni de l'aide sociale telle qu'elle était alors définie: les «valides invalidés par la conjoncture» (Castel 1995: 434).

RÉFÉRENCES

Barles Sabine. 2015. «La boue, la voiture et l'amuseur public: les transformations de la voirie parisienne, fin XVIII^e- fin XIX^e siècles». *Ethnologie française* 153(3): 421-430

Braudel Fernand. 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIII^e siècle*. T 2, Paris: Armand Colin.

Castel Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris: Fayard.

Cefaï Daniel, Terzi Cédric (dir.). 2012. *L'expérience des problèmes publics*, Paris: Éditions de l'EHESS.

Cottureau Alain, Mokhtar Mahatar Marzok. 2012. *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Paris: Bouchène.

Dubois Vincent. 2013. «Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l'action publique en France» in: Eymeri-Douzans Jean Michel, Bouckaert Geert (dir.). *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, p. 169-176. Bruxelles: Brylant-De Boeck.

Geertz Clifford. 1998. «La description dense: vers une théorie interprétative de la culture». *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie* 6(1): 73-105.

Geertz Clifford. 2003. *Le souk de Sefrou. Sur l'économie de bazar*, Paris: Bouchène.

Grimaldi Yvan, Chouatra Pascale. 2014. *De seconde main. Vendeurs de rue et travailleurs sociaux face à face dans la crise*, Paris: L'Harmattan.

Laville Jean Louis. 2012. «Travail social et économie solidaire, vers un dialogue». *Le sociographe* n°5 (hors série): 21-46.

Lipsky Michael. 1980. *Street Level bureaucracy: Dilemmas of the individual in Public Services*, New York: Russell Sage Foundation.

Milliot Virginie. 2013. «Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté à Paris», *Annales de la recherche urbaine* 108(1): 117-127.

Olivera Martin. 2015. «Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie? Quelques réflexions sur les «Roms» et les paradoxes de l'identité libérale». *Ethnologie Française* 153(3): 499-509.

Péraldi Michel. 2010. «Informalités. Nouvelles perspectives analytiques» in Pierre Noel Denieul, Mohamed Madoui, *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement*, p. 431-441. Paris: Karthala.

2008. «Aventuriers du nouveau capitalisme marchand. Essai d'anthropologie de l'éthique mercantile» in: Jean François Bayart, Farida Abdelkhah (dir.). *Voyages du développement. Émigration, commerce, exil*, p. 73-113. Paris: Karthala.

Silguy de Catherine. 1996. *Histoire des hommes et de leurs ordures du moyen âge à nos jours*, Paris: Le cherche midi.

AUTEURE

Virginie Milliot est maître de conférences au département d'anthropologie de l'université Paris ouest Nanterre La Défense. Ses recherches portent sur les processus d'émergence sociale et culturelle dont les villes sont le creuset et sur les politiques de reconnaissance. Elle a récemment coordonné un numéro spécial d' *Ethnologie Française*, n° 3, Juillet 2015, sur la thématique «Propreté. Saleté. Urbanité».

virginie.milliot@free.fr

*Département d'Anthropologie
Université Paris Ouest
200 avenue de la République
F-92001 Nanterre Cedex*